

Image not found or type unknown



Acaht d une voiture voler puis je la reclamer vu que je l ai paye

Par **aiside**, le **09/08/2008** à **16:26**

bonjour je me suis retrouver en garde a vue pour avoir acheter une voiture de bonne voler bref il m on repris le véhicule et rendu a l ancien propre taire puis je la réclamer

Par **JamesEraser**, le **09/08/2008** à **21:55**

Si vous avez acquis ce véhicule en connaissant son origine frauduleuse : NON puisque je suppose, vous avez consenti à ce qu'il soit restitué à son légitime propriétaire au cours de la saisie.
Si le prix d'achat est conforme au marché, je ne vois pas pourquoi vous avez été placé en garde à vue et la raison pour laquelle le véhicule ne vous a pas été restitué.
Experatooment